## Epilepsie: on peut travailler!

# Pr Olivier Bodart CHU Liège

Journée épilepsie 2023 25MAR23



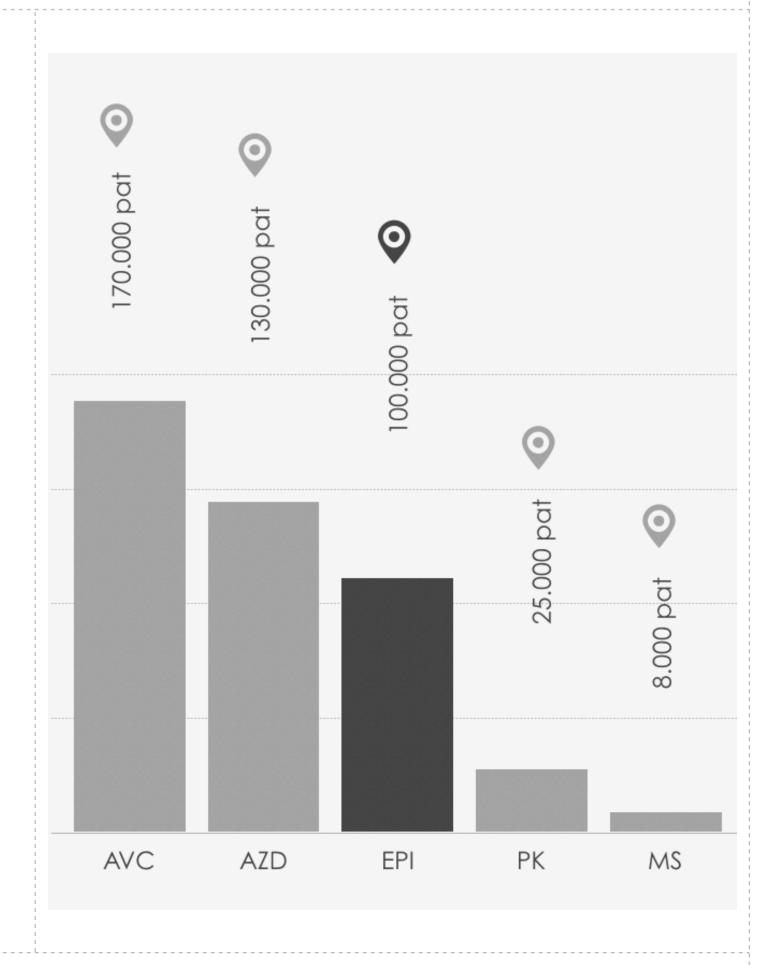






## Epilepsie: maladie fréquente

- Affection très **fréquente**!
  - 70.000 patients en Belgique
  - 5% de la population fera au moins 1 crise sur sa vie
  - 0,5-1% de la population sera atteinte d'épilepsie à un moment de sa vie







## Epilepsie: pas que les crises

L'épilepsie est un trouble cérébral caractérisé par une **prédisposition durable** à générer des **crises** épileptiques **et** par les **conséquences** neurobiologiques, cognitives, psychologiques, et sociales de cette affection

#### **ILAE OFFICIAL REPORT**

#### A practical clinical definition of epilepsy

\*Robert S. Fisher, †Carlos Acevedo, ‡Alexis Arzimanoglou, §Alicia Bogacz, ¶J. Helen Cross, #Christian E. Elger, \*\*Jerome Engel Jr, ††Lars Forsgren, ‡‡Jacqueline A. French, §§Mike Glynn, ¶¶Dale C. Hesdorffer, ##B.I. Lee, \*\*\*Gary W. Mathern, †††Solomon L. Moshé, ‡‡‡Emilio Perucca, §§§Ingrid E. Scheffer, ¶¶¶Torbjörn Tomson, ###Masako Watanabe, and \*\*\*\*Samuel Wiebe

Epilepsia, 55(4):475–482, 2014 doi: 10.1111/epi.12550





## Des épilepsies ... et des patients

- Epilepsies très hétérogènes:
  - Manifestations cliniques
  - Démographie
  - Etiologies
  - Traitement
  - Pronostic

Conséquence du diagnostic de « mineur » à catastrophique







## Emploi PwE: moins et moins qualifié

- Taux de travail à temps partiel voire de non-emploi plus élevé chez PwE
  - Corrélé à fréquence des crises
- Emplois: souvent **moins qualifiés**, manuels, **inférieurs** au niveau de **qualification** du patient, moins de promotions.
- Emploi dépend en principe des qualifications, des aptitudes, et des goûts personnels mais ...
  - Si épilepsie avant arrivée dans monde du travail: **choisir métier** en fonction gravité épilepsie.
  - Vision réaliste de l'emploi: fonction du contrôle épilepsie, des prodromes, du type de crise.





## Sous-emploi: les chiffres

- 50% des patients ont des difficultés à obtenir ou maintenir un emploi:
  - Restriction de conduite
  - Accès insuffisant aux transports publics
  - Incapacité à négocier des aménagements raisonnables
  - Effets secondaires notamment cognitifs du traitement ou de l'épilepsie
  - Absence de contrôle des crises:
    - Si épilepsie active (au moins 1 crise sur l'année écoulée): plus de non emploi (41.8% vs 20.5% pour d'autres maladies chroniques), 1 crise dans les 5 dernières années: 66.2% contre 38.7% pour épilepsie en rémission
    - Si épilepsie réfractaire: 46% non-emploi, contre 19% dans la population contrôle en Europe

## Emploi: un facteur de qualité de vie

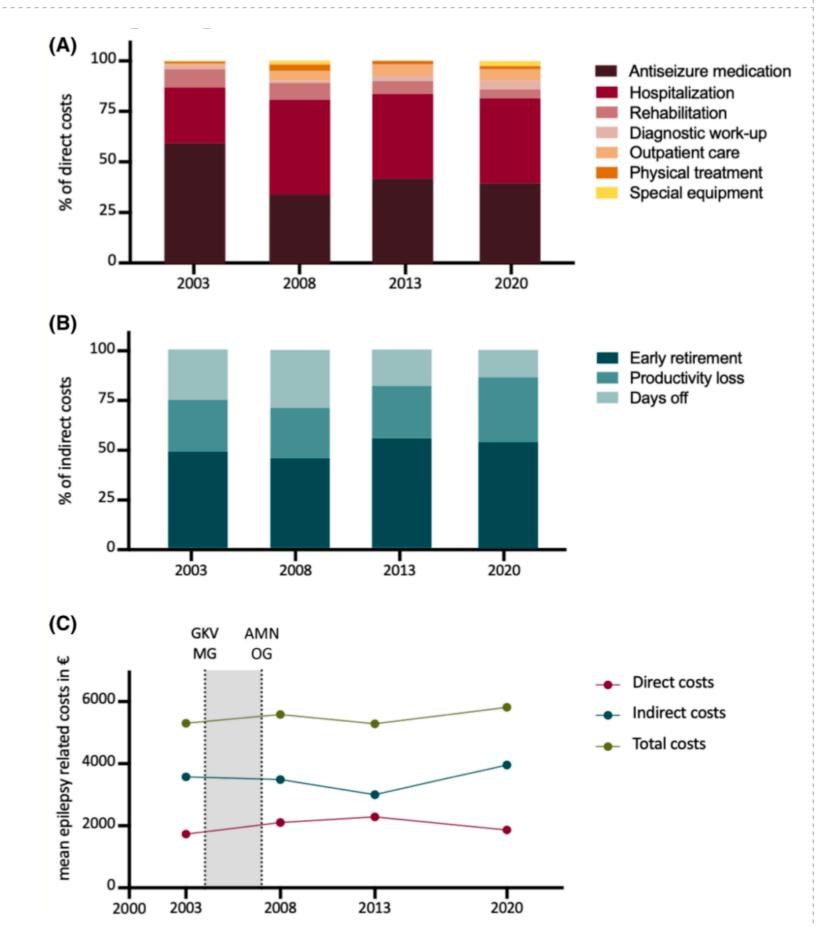
- Emploi facteur important pour la qualité de vie:
  - Intégration sociale
  - Part importante de l'identité de chacun
  - Perte de productivité et non-emploi sont les principales sources de charge individuelle et sociétale
- Inactivité est un facteur d'isolement social
  - Si pas emploi temps plein: rester actif avec temps partiel, bénévolat, formations.





## Coûts épilepsie: surtout indirects

- Epilepsie est fréquente: **coût important** pour les états occidentaux
- Coûts médicaux directs (consultations, hospitalisations, examens, et traitements) ne représentent qu'une petite fraction des coûts.
- La plus grande partie des **coûts** (>2/3) sont **indirects**:
  - Retrait précoce de la vie active à cause de l'épilepsie ~50%
  - Temps partiel ou non emploi ~ 30%
  - Absentéisme/incapacité ~15.6%
  - Surmortalité des patients souffrant d'épilepsie

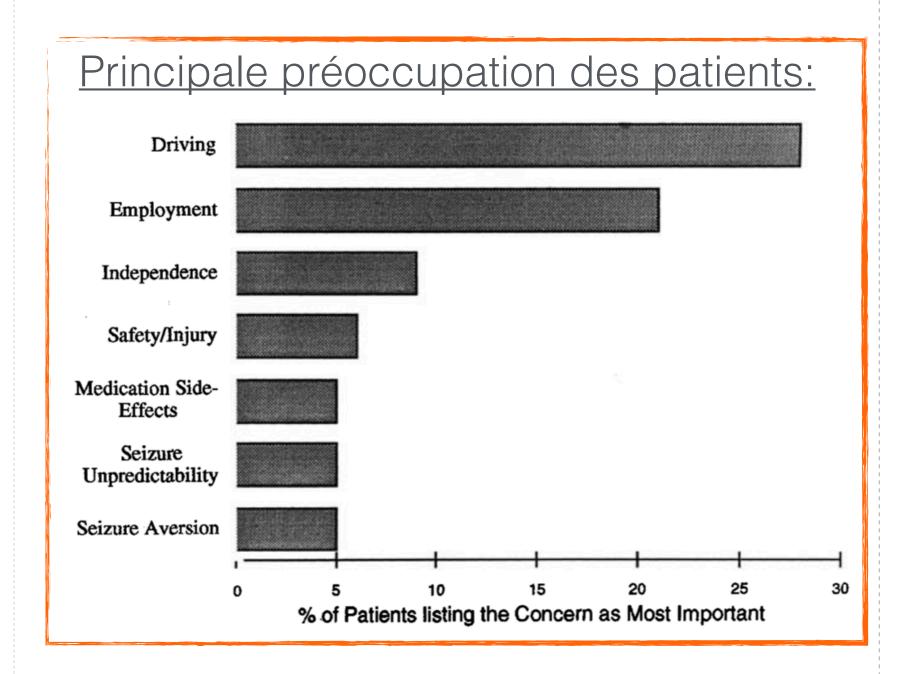




# Cause sous-emploi: interdiction de conduite

- Facteur majeur d'indépendance et de liberté
- Intégration sociale, liens sociaux
- Accès au monde du travail

Et pour les détenteurs d'un permis du groupe 2: leur emploi!



### Conduite automobile: sous conditions

- Permis de conduire
  - Arrêté royal du 10/09/2010, annexe 6
  - « Candidat souffrant d'épilepsie ou ayant eu une crise d'épilepsie n'est pas apte à la conduite »
  - Crise unique
    - Groupe 1 (permis A et B): conduite autorisée après 6 mois sans crises
    - Groupe 2 (permis C et D): conduite autorisée après 5 ans sans crises
  - <u>Epilepsie</u>
    - Groupe 1: conduite autorisée après 1 an sans crises
    - Groupe 2: conduite autorisée après 10 ans sans crises





# Accidents de travail: rares, mineurs, et non liés aux crises

- Sous-emploi: accidents de travail?
- Selon International Bureau of Epilepsy: pas plus d'accidents de travail ni d'absentéisme chez patients souffrant d'épilepsie que dans population générale.
- Un peu plus d'accidents de travail si épilepsie active que chez contrôles
  - Mais exceptionnellement liés aux crises
  - Accidents sans gravité pour la plupart (rarement hospitalisation)
  - Même nombre de congés maladie que contrôles malgré plus d'accidents
  - NB: crise sur le lieu de travail ≠ accident de travail

# Incapacité et absentéisme si épilepsie active

#### Absentéisme:

- 1 journée: 10,5% pour épilepsie active contre 6,9% pour migraine/diabète/dépression
- Absentéisme ≥ 2 jours: 22,2% épilepsie active contre 12,5% pour autres maladies chroniques
- Incapacité de travail: 9% des patients souffrant d'épilepsie, en moyenne 110 jours, contre 7% dans la population générale, en moyenne 78 jours
- Invalidité (incapacité > 1 an): 27%, contre 5% dans la population générale

# La méconnaissance et la stigmatisation: causes de sous-emploi

- Le risque d'accident de travail est souvent avancé mais aussi la **méconnaissance** de la maladie et la **stigmatisation**.
- Source des freins subjectifs: patients renoncent par crainte de discrimination
- Il est interdit à l'employeur de demander des informations médicales lors entretien d'embauche
  - Par contre il faut le mentionner à la **médecine du travail** pour déterminer si apte ou si restriction/adaptations nécessaires
- Il n'y a pas d'obligation d'informer son employeur/ses collègues mais ... si relation confiance, cela permet plus de sécurité et de compréhension en cas de problème





### Métiers inaccessibles

- Certains emplois sont inaccessibles au patient souffrant d'épilepsie: normes médicales fixées:
  - Personnel navigant des compagnies aériennes
  - Chauffeur poids lourd
  - Conducteur de transport en commun et transport de personnes
  - Plongeur professionnel
  - Maître-nageur
  - Militaire
  - Policier
  - Pompiers
  - Marin en marine marchande





## Métiers déconseillés

- Certains métiers sont déconseillés:
  - poste de **vigilance** (contrôle en permanence du fonctionnement d'une installation);
  - poste de **sécurité** (impliquant conduite d'engins lourds, risque pour la sécurité d'autrui);
  - poste avec travaux en hauteur et/ou utilisation machines dangereuses
- Eviter travail de nuit





### Médecine du travail: un allié

- Pour travailler: médecine du travail
- Rôle important médecine du travail
  - Evaluation si aptitude au poste envisagé
  - Evaluation des contraintes et astreintes cognitives et physiques, risques
  - Adaptations du poste, si nécessaire
  - Evaluation horaires, exposition écrans, stress professionnel
- ldem si le patient était déjà employé puis épilepsie se déclare





## Prévention des récidives de crise

### Principales causes de récidive chez un patient épileptique

- N°1 = oubli ou arrêt de traitement
- Problèmes intercurrents:
  - Déprivation de **sommeil**, **stress**, **fatigue**: impact potentiel du milieu professionnel
  - Lumières stroboscopiques: **4-5**% épilepsies sont **photosensibles**. La plupart des écrans actuels ne scintillent plus, donc pas un facteur de récidive.
  - Autres facteurs, certains communs à tous, la plupart propre à chaque patient.





## Aménagements raisonnables

- Pour éviter récidives et pour limiter leurs conséquences éventuelles:
- Aménagements raisonnables pouvant parfois être mis en place avec médecine du travail
  - Adaptation du rythme de travail, des horaires (éviter travail de nuit ou horaires irréguliers), voire de l'environnement de travail
- Aménagements raisonnables **également** à discuter si **comorbidités** (fatigabilité, troubles de la concentration ou de mémorisation)
- Obligation légale de l'employeur (pour autant que cela ne constitue pas une charge trop importante) pour favoriser l'intégration des malades chroniques/ porteurs de handicap





# Emploi PUIS épilepsie

- Si le patient était déjà employé puis que l'épilepsie se déclare:
  - Vérification de la compatibilité avec le poste de travail.
  - Mise en place d'aménagements SN.
  - Si aménagement pas possible et poste contre-indiqué en l'état à cause épilepsie: reclassement dans l'entreprise si possible
    - si pas possible, C4 force majeure médicale





## Handicap

- L'épilepsie ou les comorbidités peuvent constituer un handicap:
  - épilepsie réfractaire
  - effets secondaires MAE
  - troubles cognitifs associés
  - comorbidités psychiatriques
- L'AVIQ/PHARE peuvent aider à l'insertion professionnelle
- Différentes actions de l'AVIQ/PHARE si handicap reconnu: voir présentation cet après-midi.





### Pistes d'amélioration

#### **Information**

Améliorer la connaissance du grand public et des patients, limiter la stigmatisation

#### Conduite

Améliorer la **mobilité** des patients avec épilepsie active

#### **Epilepsie**

- Améliorer le contrôle des crises.
- Diriger épilepsies
  réfractaires vers
  centres de référence

On peut - aider à - travailler!





## Take home messages

- Les patients souffrant d'épilepsie sont plus souvent sans emploi et sousemployés
- Les causes sont multiples dont les problèmes de mobilité, la méconnaissance de la maladie et la stigmatisation
- Le principal facteur d'inactivité est le fait que l'épilepsie reste active
- Certains emplois sont inaccessibles et il faut en informer tôt les patients, surtout ceux encore en formation
- Le médecin du travail et l'AVIQ/PHARE peuvent contribuer à l'insertion professionnelle



# Merci pour votre attention!

25MAR23







